



by cetelem

**DÉCOUVREZ
TOUT CE QUE
VOUS RÉSERVE
VOTRE CRÉDIT
RENOUVELABLE
CPAY !**



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.



**VOTRE CRÉDIT
RENOUVELABLE CPAY
SUR LE BOUT DES DOIGTS.**

#1 LE PILOTAGE DE VOS OPÉRATIONS

**#2 LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE
CRÉDIT RENOUVELABLE CPAY**

**#3 LA PROTECTION DE VOTRE BUDGET
AVEC L'ASSURANCE EMPRUNTEUR**



VOUS AVEZ EN MAIN LES ATOUTS POUR OPTIMISER LA GESTION DE VOTRE BUDGET.

Avec votre crédit renouvelable Cpay, vous pouvez financer vos projets, saisir des opportunités ou encore faire face à un imprévu.

Grâce à ses **solutions de pilotage en ligne**, vous restez aux commandes de votre budget car vous gérez facilement le rythme de vos remboursements.

Découvrez dans ce guide toutes les informations utiles pour profiter de ses avantages et en faire le meilleur usage.

C'est parti pour une visite guidée de votre crédit renouvelable Cpay...

#1 LE PILOTAGE DE VOS OPÉRATIONS

Avec le crédit renouvelable Cpay, c'est vous qui décidez de votre façon de gérer vos remboursements.

Vous gardez la main sur vos remboursements.

À chacune de vos utilisations, vous pouvez choisir de privilégier la mensualité ou la durée.



La mensualité adaptée à votre budget⁽¹⁾

Dans votre Espace Personnel* en ligne, vous choisissez celle qui vous convient grâce à la [réglette interactive](#). Vous avez immédiatement une information claire et transparente sur votre nouvelle durée de remboursement et le coût du crédit qui en découle.



La durée de remboursement idéale⁽¹⁾

En choisissant de rembourser en 3, 5, 10 ou 20 mois⁽¹⁾, vous gardez la [maîtrise de la durée](#) et vous savez tout de suite pour combien de temps vous vous engagez.

(1) Sous réserve du respect des conditions contractuelles et réglementaires.

* Sous réserve de votre adhésion à l'Espace Personnel gratuite et facultative

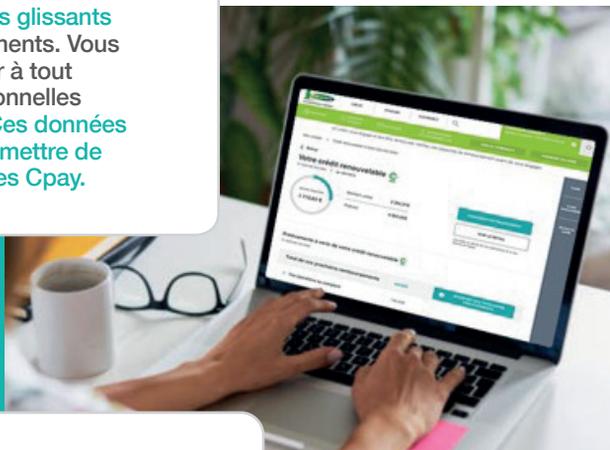
Vous agissez en toute liberté depuis
votre Espace Personnel 7J/7 et 24 h/24.

Comment accéder à votre Espace Personnel ?

- 1 Munissez-vous de votre identifiant client reçu par mail.
- 2 Connectez-vous au site cetelem.fr.
(coût de connexion selon opérateur)
- 3 Tapez votre mot de passe (à créer à la 1^{ère} connexion).

Vous avez accès à un tableau de bord détaillé.

Montant disponible, montant utilisé, remboursements par type d'opérations... : toutes les informations essentielles pour la gestion de votre crédit renouvelable Cpay sont clairement indiquées. Vous avez ainsi une **vision complète sur 12 mois glissants** du montant de vos remboursements. Vous pouvez également mettre à jour à tout moment vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail). **Ces données sont essentielles pour vous permettre de bénéficier de tous vos avantages Cpay.**



Vous disposez d'un relevé de situation Cpay complet.

Vous pouvez le consulter en permanence dans votre **Espace Personnel**, avec l'historique des mois précédents. Vous y retrouvez également l'ensemble de vos opérations, vos contacts utiles, vos données personnelles à jour et une demande de financement.

[Retour au sommaire](#)

Vous pouvez modifier vos modes de remboursement⁽¹⁾.

Avec **la réglette**, le montant de votre mensualité peut être ajusté. Vous avez immédiatement une information claire et transparente sur votre nouvelle durée de remboursement et le coût du crédit qui en découle.



Vous pouvez programmer un prélèvement d'alerte pour garder la maîtrise sur vos remboursements.

Vous pouvez être **informé par SMS** que la prochaine échéance à régler pour le remboursement de toutes les utilisations de votre crédit renouvelable dépassera pour la première fois le seuil d'alerte que vous vous êtes préalablement fixé. C'est un outil indispensable pour gérer au mieux votre budget. Ce service est gratuit.

En cas de besoin, vous pouvez aussi⁽¹⁾ :

- modifier votre date de prélèvement,
- reporter une mensualité,
- rembourser partiellement ou totalement votre crédit renouvelable Cpay.

#2 LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE CRÉDIT RENOUVELABLE CPAY

Avec le crédit renouvelable Cpay, vous disposez d'une solution de financement idéale si besoin.

Un montant disponible au cas où...

Une somme d'argent de **500 à 4 000 € est à votre disposition** (sous réserve de votre montant disponible) et c'est uniquement sur la partie utilisée que vous payez des intérêts.

Vous effectuez votre demande de financement, dans la limite du montant disponible, sans justificatif d'utilisation à fournir. La somme sera directement virée sur votre compte bancaire sous 48 h ouvrées.

Votre crédit renouvelable ne vous coûte rien tant que vous ne l'utilisez pas.



Comment effectuer une demande de financement ?

- Depuis votre **Espace Personnel** accessible 24H/24 et 7j/7 sur cetelem.fr (cout de connexion selon votre opérateur) depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur.
- En **appelant votre conseiller**

Il se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 16h pour répondre à vos questions et vous guider si nécessaire :



#3 LA PROTECTION DE VOTRE BUDGET AVEC L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'Assurance Emprunteur facultative garantit le remboursement de votre crédit en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité temporaire totale de travail ou de perte d'emploi selon les garanties choisies⁽¹⁾.

Les garanties prennent effet **après un délai de carence de 180 jours** à compter de la date de conclusion du contrat d'assurance. Pendant cette période, les garanties ne peuvent pas s'appliquer sauf lorsque la survenance de l'évènement couvert par votre Assurance Emprunteur est consécutive à un accident tel que défini dans la notice de l'assurance.

Cette assurance facultative prend en charge, en fonction de l'option choisie, le remboursement de vos mensualités en cas :

- d'incapacité temporaire et totale de travail suite à une maladie ou un accident,
- de perte d'emploi suite à un licenciement

La prise en charge des mensualités commence au plus tôt après la période de franchise. Elle est **limitée à 18 remboursements mensuels** en un ou plusieurs sinistres.

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, selon l'option choisie, l'assurance prend en charge le solde du compte de crédit renouvelable.



(1) Voir conditions et limites dans la notice d'assurance annexée à votre contrat de crédit.

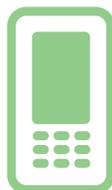


Pour gérer en toute autonomie votre crédit renouvelable Cpay, rendez-vous dans votre Espace Personnel sur cetelem.fr

(coût de connexion selon opérateur)

Une question ?

Un conseiller à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 16h



APPEL NON SURTAXE

